



Communiqué de presse



Et si l'on jardinait sans polluer ?

100 jardineries bretonnes s'engagent en faveur de solutions sans pesticide

Réduire l'utilisation des pesticides en Bretagne est un objectif prioritaire pour la Région. Afin d'y contribuer, la collectivité accompagne le dispositif « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ». En ce printemps 2009, ce sont désormais 100 jardineries bretonnes qui ont signé une charte les engageant à mettre en avant des solutions de jardinage sans pesticide dans leurs rayons.

Après plusieurs années de sensibilisation aux techniques de jardinage au naturel, les collectivités et associations ont compris qu'il fallait également convaincre les distributeurs de privilégier sur leurs lieux de vente des solutions sans pesticide. La charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » est née de cette volonté. Signée pour la première fois en 2005 entre la Mce*, Rennes Métropole, le SMPBR**, Jardiniers de France et 25 jardineries du bassin rennais, elle a pour but de faire baisser la vente des pesticides, en augmentant en contre partie la vente de produits alternatifs. Cette action est basée sur la formation des vendeurs et la mise en avant des solutions de jardinage au naturel.

7 territoires engagés dans la démarche

Fort du succès de cette démarche, le Conseil régional de Bretagne a décidé d'impulser l'extension de la charte à d'autres territoires bretons et mandaté la Mce* pour accompagner les collectivités et associations dans cette démarche. Depuis 2007, 6 nouvelles chartes ont été signées (Rade de Brest, Baie de Douarnenez et Goyen, Odet, Vilaine Amont, Trégor et Argoat-Goëlo). Ainsi aujourd'hui, plus de 100 jardineries sont partenaires.

Lancement du jeu-concours dans un jardin d'une commune zéro-phyto

Le Jeu Concours « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » se déroulera du 28 avril au 1^{er} juin 2009 sur les 7 territoires concernés. Sous forme de questions posés sur le thème du jardinage au naturel, il permettra de gagner un broyeur de végétaux, une serre, un scarificateur, des récupérateurs de pluie et autres lots. Son lancement a été organisé dans le jardin d'un particulier, exemplaire en terme écologique, à Laignelet (35), commune récompensée lors du dernier Carrefour des Gestions Locales de l'Eau, début 2009, en tant que « commune zéro-phyto ».

* Maison de la consommation et de l'environnement

** Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais

Les aides pour le dispositif

En 2009, la Conseil régional aide le dispositif « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » à hauteur de 150 000 € (accompagnement et mise en place d'outils de communication).

En ce qui concerne l'animation locale sur les 7 territoires, l'aide des différents partenaires institutionnels (Région, Agence de l'Eau Loire Bretagne, les 4 Départements bretons) s'élève à environ 250 000 € pour l'année 2009.

A signaler l'investissement des jardinerie signataires de la charte pour la formation de leur personnel et la communication sur les techniques alternatives à l'utilisation de pesticides et pour leur participation tout au long de l'année au suivi de la Charte (comités de suivis, évaluation).

« Jardiner au naturel », une composante de la politique régionale

La Région Bretagne a voté ses orientations dans le domaine de l'eau en octobre 2007. Elles reposent sur une politique territorialisée par bassin versant, centrée sur les SAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) et les programmes opérationnels de Bassins Versants ; l'enjeu étant d'atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE). Ces programmes sont composés de projets multi-acteurs et multi-thématiques, dont celui de la mise en place et le suivi de la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! ».

Les objectifs principaux de la politique régionale sont partagés par l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et les départements bretons, dans le cadre du Contrat de Projet Etat-Région. A ce titre, ces partenaires soutiennent également ce projet.

La Charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » a été créée dans le cadre du programme « eau et pesticides : effets sur la santé et l'environnement » qui a pour but de sensibiliser le public aux risques des pesticides pour la santé et l'environnement et de faire évoluer les pratiques des utilisateurs non agricole. Depuis 1998, les acteurs du programme mènent des actions de sensibilisation : éditions de livrets, d'expositions, démonstrations, portes ouvertes de jardin, enquêtes dans les jardinerie, dépôts de plaintes pour publicité mensongère... Animé par la Maison de la consommation et de l'environnement¹, Eau & rivières de Bretagne, le Centre d'information sur l'énergie et l'environnement, Jardiniers de France, le Conseil local à l'énergie, Rennes Métropole et la Ville de Rennes.

Plus d'information sur : www.jardineranaturel.org

¹ Avec les associations du groupe « pesticides » de la Mce : Adéc, Cgl, Ufc-que Choisir 35, Ufcs, Eau & rivières de Bretagne, Bretagne vivante-Sepnb, Ciele.

Contacts presse :

☞ Conseil Régional Bretagne - Attachées de presse :

Odile Bruley - tél : 02 99 27 13 55 - 06 76 87 49 57

Marianne Rei - tél : 02 99 27 96 96

☞ Maison de la consommation et de l'environnement - Coordination régionale de la charte

Guénaelle Lanez - tél : 02 99 30 35 50 – guenaelle.lanez@mce-info.org

Avec la participation de :

